

Abaissement des trottoirs

Cugy 2010

Architecte : Plarel SA architectes et urbanistes associés, Lausanne

L'étude a consisté à définir les principes de requalification de l'espace public de la route cantonale RC 501^b en vue d'obtenir une image uniforme et cohérente de la traversée de la localité.

Le projet met l'accent sur la sécurité, la simplicité et la cohérence des aménagements conférant à cette traversée le statut « d'avenue urbaine » et non de route de transit où les véhicules circulent à grande vitesse. Par « avenue urbaine », on entend une voie verte, bordée de bâtiments dont les activités du rez-de-chaussée sont en relation avec l'espace public adjacent.



La vitesse du trafic a été modérée grâce à la réduction visuelle de la chaussée obtenue au moyen du marquage d'une bande centrale et à des ilots centraux qui protègent les traversées piétonnes. Réparties de manière régulière, ces traversées relient les parties Est-Ouest de la localité et sécurisent les accès aux commerces situés de part et d'autre de la voie. Au droit des passages piétons, les bordures qui délimitent les trottoirs ont été abaissées au niveau de la chaussée pour faciliter le franchissement des personnes à mobilité réduite.



Détail de la bordure abaissée aux passages piétons



Extrait du plan d'intention - Plarel SA (sans échelle)



Vues d'ensemble de la voie